



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 15 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 15 juin 2026, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Jacques St-Louis et Josette Allard-Gignac, formant quorum sous la présidence du président Yves Lévesque.

Sont également présents, Christian Genest, chef de cabinet, Kate Primeau, directrice générale adjointe – planification, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 221-15-06-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 222-15-06-26

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 MAI 2026 ET DU 1ER JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire les procès-verbaux des séances ordinaires du 19 mai 2026 et du 1er juin 2026 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

D 223-15-06-26

DÉPÔT - LISTES DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT

Conformément à l'article 3.2.8 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, les membres du comité exécutif prennent acte des listes des paiements par chèque et dépôt au montant total de 12 335 829,35 \$ préparées par le trésorier au Service des finances et adressent leurs questions.

D 224-15-06-26

DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice générale conformément à l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, soit :

- pour le prolongement de l'embauche de Danielle Lemay à titre d'employée temporaire pour agir comme caissière au Service des finances, jusqu'au plus tard le 15 juin 2026;
- pour l'embauche de Laurent Perreault à titre d'employé temporaire pour agir comme commis aux prêts au Service loisirs, culture et vie communautaire, jusqu'au plus tard le 30 août 2026;
- pour l'embauche de Sophie Veilleux à titre d'employée temporaire pour agir comme conseillère en vitalité du territoire à la Direction générale - Bureau de la performance et de l'innovation, jusqu'au plus tard le 13 juillet 2029;
- pour l'embauche de Linda Hébert à titre d'employée temporaire pour agir comme adjointe administrative - loisirs, culture et vie communautaire au Service loisirs, culture et vie communautaire;

le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective applicable ou politiques internes applicables de la Ville de Shawinigan (CSN).

D 225-15-06-26

DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2026.

D 226-15-06-26

DÉPÔT - RAPPORT - FIN DU LIEN D'EMPLOI

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport produit le 27 mai 2026 par la directrice générale, conformément au Règlement général SH-1 afin de mettre fin au lien d'emploi d'une étudiante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 227-15-06-26

MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources humaines du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission de l'administration et du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif approuve les modifications organisationnelles du Service des travaux publics, et ce, de la manière suivante :

- abolition de 2 postes de technicienne ou technicien chargé de projets en bâtiments;
- abolition du poste de technicienne ou technicien chargé de projets en gestion des matières résiduelles;
- création d'un deuxième poste de technicienne ou technicien en gestion des matières résiduelles.

Que le comité exécutif approuve l'organigramme mis à jour par le Service du capital humain pour le service concerné et autorise toutes les modifications requises à la convention collective du Syndicat des cols blancs pour tenir compte de ce changement.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 228-15-06-26

EMBAUCHE - CAISSIÈRE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-77;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Danielle Lemay au poste de caissière au Service des finances, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 229-15-06-26

EMBAUCHE - AGENTE À LA COUR MUNICIPALE - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-67 et l'affichage externe 2026-68;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Mélanie Proulx au poste d'agente à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 230-15-06-26

EMBAUCHE - CHAUFFEUR DE VÉHICULES LOURDS ET JOURNALIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage externe 2026-69 et l'affichage interne 2026-72;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Yves Mongrain St-Laurent au poste de chauffeur de véhicules lourds et journalier au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 231-15-06-26

EMBAUCHE - OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-70 et l'affichage externe 2026-71;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Philippe Kavadias au poste d'opérateur en eau potable et eaux usées au Service de l'ingénierie, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Philippe Kavadias, doit obtenir son certificat de traitement d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution OSTUD, ou le certificat en traitement complet d'eau de surface OST d'ici la fin de sa période de probation.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE l'employé 1383 a contrevenu à la Politique administrative relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments au travail;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits et la gravité de la faute reprochée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif impose à l'employé 1383 une suspension sans rémunération d'une durée de 3 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÉVISION - POLITIQUE ADMINISTRATIVE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'une Politique administrative de remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour adoptée en 2005 et révisée le 16 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle révision de la politique est nécessaire afin d'assurer sa conformité avec le Règlement SH-1.119 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil municipal adopté le 9 juin 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la version révisée de la Politique administrative de remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 234-15-06-26

ADOPTION - RÉVISION - POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'une Politique de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle adoptée le 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'une révision de la politique est nécessaire afin qu'elle soit conforme en matière de santé et sécurité au travail et qu'elle contribue à assurer la sécurité du personnel municipal ainsi que celle des citoyens;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la version révisée de la Politique de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 235-15-06-26

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES BÂTISSSES, STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SHAWINIGAN-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à une procédure ouverte pour les travaux de déneigement et de déglacage des bâtisses, structures et bornes d'incendie, secteur Shawinigan-Nord;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les travaux de déneigement et de déglçage des bâtisses, structures et bornes d'incendie, secteur Shawinigan-Nord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Verdure de demain (2006) S.A.** suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour une durée initiale de 3 ans, soit pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, représentant un montant estimé de 56 741,71 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 236-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT QUE le Service des technologies de l'information désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **PG Solutions inc.** pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette, suivant les prix indiqués à l'offre de services datée du 25 mai 2026, représentant pour l'année 2026, un montant de 71 896,50 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Yassine El Bouraqadi, directeur au Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 237-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT- SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS - MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE ST-MICHEL

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour la conception des plans et devis pour la modernisation du poste de pompage St-Michel, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Johnston-Vermette Groupe Conseil inc.** pour les services professionnels pour la conception des plans et devis pour la modernisation du poste de pompage St-Michel, suivant les honoraires indiqués à l'offre de services datée du 11 mai 2026, représentant un montant estimé de 97 482,57 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise Éric Bourdages, ingénieur d'entretien au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur au Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-748.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 238-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION ET ANALYSE DU POTENTIEL IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de grands projets et planification désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour la conception et l'analyse du potentiel immobilier de 16 sites, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **ImMobou inc.** pour les services professionnels pour la conception et l'analyse du potentiel immobilier de 16 sites, suivant les honoraires indiqués à l'offre de services datée du 5 mai 2026, représentant un montant estimé de 87 500 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Francis Rioux, contrôleur de projets au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 239-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT- SERVICES PROFESSIONNELS - INVESTIGATION ET CONCEPTION GÉOTECHNIQUE - STABILISATION DU PARC ÉTIENNE-BELLEMARE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour l'investigation et la conception géotechnique pour la stabilisation du parc Étienne-Bellemare, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **WSP Canada inc.** pour les services professionnels pour l'investigation et la conception géotechnique pour la stabilisation du parc Étienne-Bellemare, suivant les honoraires indiqués à l'offre de services datée du 15 mai 2026, représentant un montant estimé de 111 605 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Xavier Ouellet, ingénieur de projets - génie au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur au Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 240-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION D'UN PROJET EN AMÉLIORATION CONTINUE - AMEC- REQUÊTES (SOCO)

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la performance et de l'innovation désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels d'un consultant externe pour la réalisation d'un projet d'amélioration continue intitulé « AMEC-Requêtes (SOCO) » pour le Service des travaux publics, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **CLS Consultation Lean Sigma inc.** pour les services professionnels d'un consultant externe pour la réalisation d'un projet d'amélioration continue intitulé « AMEC-Requêtes (SOCO) » pour le Service des travaux publics, suivant les honoraires indiqués à l'offre de services datée du 13 mai 2026, représentant un montant estimé de 60 375 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Mélanie Gélinas, cheffe - performance et innovation au Bureau de la performance et de l'innovation à la Direction générale ou Kim Dumais, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 241-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - DEVIS TECHNIQUES - SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour la planification du remplacement des systèmes de feux de circulation qui sont sous la juridiction de la Ville et la rédaction des devis techniques pour la fourniture de coffrets et d'appareillages de contrôle pour feux de circulation en fonction des besoins de la Ville, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **CIMA QUÉBEC S.E.N.C.** pour les services professionnels pour la planification du remplacement des systèmes de feux de circulation qui sont sous la juridiction de la Ville et la rédaction des devis techniques pour la fourniture de coffrets et d'appareillages de contrôle pour feux de circulation en fonction des besoins de la Ville, suivant les prix horaires et forfaitaires indiqués à l'offre de services professionnels datée du 3 juin 2026, représentant un montant estimé de 130 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-770.

Que le comité exécutif autorise Francis Rioux, contrôleur de projets au Bureau de grands projets et planification ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 242-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT- SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS ET DEMANDES EN ENVIRONNEMENT - REMPLACEMENT DU PONCEAU - AVENUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et les demandes en environnement pour le remplacement du ponceau situé sur l'avenue du Collège, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Pluritec Ltée** pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et les demandes en environnement pour le remplacement du ponceau situé sur l'avenue du Collège, à taux horaires, selon l'estimation budgétaire indiquée à l'offre de services datée du 2 juin 2026, représentant un montant estimé de 70 800 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-759.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise André Gauthier, ingénieur de projets -génie au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 243-15-06-26

AUTORISATION - CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour la fourniture et la livraison (sur demande) de produits de nettoyage et d'entretien, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **2731-1992 Québec inc. faisant des affaires sous le nom de R.L. Distributeur enr.** pour la fourniture et la livraison (sur demande) de produits de nettoyage et d'entretien, pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, suivant les prix unitaires indiqués au tableau des prix daté du 1er juin 2026, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 72 874,51 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Thierry Martel, technicien aux approvisionnements au Service des finances ou Gabriel Bonnewyn, directeur au Service des finances, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 244-15-06-26

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES STATIONNEMENTS ET ACCÈS AU BÂTIMENT - CENTRE D'ENTREPRENEURIAT ALPHONSE-DESJARDINS SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de déneigement et de déglacage des stationnements et des accès au bâtiment pour le lot 2 - Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan octroyé par la résolution E 238-10-07-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour deux périodes supplémentaires d'un an chacune;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement pour la première année supplémentaire prévue au contrat pour les travaux de déneigement et de déglacage des stationnements et des accès au bâtiment pour le lot 2 - Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan intervenu avec **9354-8766 Québec inc. faisant des affaires sous le nom de Tommy Caron paysagement**, pour la saison 2026-2027 au montant de 25 065,55 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 245-15-06-26

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET TRAVAUX CONNEXES - ARÉNA GILLES-BOURASSA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE THÉODORIC-LAGACÉ

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a conclu un contrat de services professionnels pour la réfection de l'enveloppe et des travaux connexes à l'aréna Gilles-Bourassa et le centre communautaire Théodoric-Lagacé, en vertu de la délégation de pouvoir prévu à l'article 3.2.3 du Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les factures payées à ENERCO Groupe-conseil inc. ont atteint la somme maximale permise par cette délégation de pouvoir et qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du comité exécutif pour autoriser la dépense supplémentaire du contrat suite aux ajouts demandés au contrat initial;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la dépense supplémentaire à ENERCO Groupe-conseil inc. au montant de 11 504 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 246-15-06-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour la mise à niveau du bâtiment communément appelé le complexe Gilles-Bourassa;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise Luc Mélançon, technicien chargé de projets - BGPP ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à préparer, signer et présenter une demande d'aide financière pour le projet de mise à niveau du bâtiment communément appelé le complexe Gilles-Bourassa au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Shawinigan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

Que le comité exécutif autorise Me Chantal Doucet, greffière ou Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENGAGEMENT ET SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - LOT 3 925 840 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par la Ville de Shawinigan à Hydro-Québec afin d'améliorer l'éclairage du site de dépôt de neige usée situé sur le lot 3 925 840 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ces travaux, Hydro-Québec doit remplacer un ancrage situé sur cette partie du lot, mais pour lequel aucune servitude n'a été consentie;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de la servitude aura une superficie totale approximative de 40,2 mètres carrés;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière, ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le document d'engagement d'Hydro-Québec pour l'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan l'acte de servitude consistant en un droit notamment de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous d'une partie du lot 3 925 840 du cadastre du Québec, les lignes de distribution d'énergie électrique en faveur d'Hydro-Québec et de télécommunication en faveur de Bell Canada, soit aériennes, soit souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrs, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires jugés nécessaires ou utiles, et ce, à titre gratuit.

E 247-15-06-26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 248-15-06-26

AUTORISATION - INTERVENTION À UN ACTE DE VENTE ET ENGAGEMENT À MODIFIER UNE CLAUSE RÉSOLUTOIRE - KONEX IMMOBILIER INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la vente d'une partie du lot 6 411 638 du cadastre du Québec, laquelle est maintenant connue comme étant le lot 6 660 261 du cadastre du Québec, à Groupe Konex inc. par la résolution E 388-18-11-24;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente contenait une obligation d'y construire un bâtiment commercial d'une superficie minimale de 750 mètres carrés, dans les 18 mois suivant la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de construction est garantie par une clause résolutoire et que l'acheteur s'est engagé, advenant qu'il dispose de l'immeuble sans avoir accomplis l'ensemble des obligations prévues à l'acte de vente, à faire reproduire la clause Obligation de construction et clause résolutoire dans tout acte d'acquisition ultérieur et à faire intervenir la Ville de Shawinigan audit acte;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Konex inc. souhaite vendre à Konex immobilier inc. le terrain qu'il a acquis de la Ville le 26 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour financer la construction du bâtiment sur le terrain, le créancier hypothécaire de Konex immobilier inc. demande à la Ville de modifier sa clause résolutoire;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction du bâtiment sont complétés, que le contrat de construction est signé et que les fondations sont réalisées, la Ville accepte de s'engager à modifier sa clause résolutoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par Groupe Konex inc. à Konex immobilier inc. du lot 6 660 261 du cadastre du Québec ainsi que l'intervention de la Ville de Shawinigan à cet acte.

Que le comité exécutif s'engage à convertir la clause résolutoire publiée contre le lot 6 660 261 du cadastre du Québec en hypothèque de 2^e rang lorsque la construction du bâtiment aura atteint un seuil minimal de 50 %, et ce, sur présentation d'un certificat de parachèvement des travaux émis par un professionnel indépendant, de photos démontrant l'état d'avancement du chantier ainsi que d'un projet de mainlevée de la clause résolutoire et d'un projet d'hypothèque de 2^e rang.

Que les frais et honoraires en lien avec la présente résolution soient à la charge de Konex immobilier inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'intervention à l'acte de vente, la mainlevée, l'hypothèque et tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 249-15-06-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSIION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA RUE - IMPASSE DE LA PLANTATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement des réseaux routier, d'aqueduc et d'égout, du système de gestion des eaux pluviales, d'éclairage et de tout équipement ou composante y afférent ont été réalisés selon les exigences édictées à la réglementation municipale et acceptés par le Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE l'impasse de la Plantation a été aménagée sur le lot 6 634 437 du cadastre du Québec et que des conduites d'aqueduc et d'égout traversent également ce lot;

CONSIDÉRANT QU'un passage piétonnier a été aménagé sur le lot 6 634 421 du cadastre du Québec et qu'une conduite d'aqueduc traverse également ce lot;

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'égout sanitaire traverse le lot 6 634 415 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation finale requiert l'adoption, par le comité exécutif de la Ville, d'une résolution autorisant la cession de la rue ainsi que des infrastructures visées;

CONSIDÉRANT QUE la rue et les infrastructures seront cédées à la Ville pour la somme nominale d'un dollar;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la cession à la Ville des lots 6 634 415, 6 634 421 et 6 634 437 du cadastre du Québec ainsi que des infrastructures situées sur et sous ces lots, pour la somme nominale d'un dollar (1 \$).

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de cession des lots 6 634 415, 6 634 421 et 6 634 437 du cadastre du Québec ainsi que des infrastructures situées sur et sous ces lots à intervenir avec Société d'investissements ALML inc., dans le cadre du développement domiciliaire Habitations du Lac.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 250-15-06-26

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA NO 7 À L'OFFRE DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN - TESMAURICIE H2 INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de l'offre de réservation d'un terrain intervenue entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESCanada H2 inc., par la résolution E 406-27-11-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda à l'offre de réservation d'un terrain afin d'autoriser TESCanada H2 inc. à accéder au site, par la résolution E 161-06-05-24 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont autorisé la prolongation de l'offre de réservation pour une durée de 3 mois supplémentaires, à savoir jusqu'au 1^{er} octobre 2024, selon les termes d'une lettre de prolongation signée par TESCanada H2 inc. le 5 juin 2024, et acceptée par la Ville le 17 juin 2024 et par la Société de développement de Shawinigan inc. le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda n° 2 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 1^{er} avril 2025, par la résolution E 318-23-09-24 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de réservation a fait l'objet d'une cession entre TESCanada H2 inc. et TESMauricie H2 inc. effective le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda n° 3 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 1^{er} août 2025, par la résolution E 96-24-03-25 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda n° 4 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 1^{er} décembre 2025, par la résolution E 249-21-07-25 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda n° 5 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 31 mars 2026, par la résolution E 361-24-11-25 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda n° 6 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 30 juin 2026, par la résolution E 134-30-03-26 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les analyses réalisées démontrent qu'il serait préférable de remplacer la transaction tripartite initialement prévue par deux promesses d'achat distinctes, soit une entre la Ville et TESMauricie H2 inc. et une entre la Société de développement de Shawinigan inc. et TESMauricie H2 inc.;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs échanges des enjeux financiers importants demeurent à négocier;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda n° 7 à l'offre de réservation d'un terrain à intervenir entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESMauricie H2 inc. afin de prolonger la réservation du site jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 251-15-06-26

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE CARRÉ ST-
GEORGES**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'une entente relative à des travaux municipaux avec Fiducie Sébastien Neault concernant le développement domiciliaire Carré St-Georges, par la résolution E 349-21-10-24;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été signée par la Ville le 27 janvier 2025 et par Fiducie Sébastien Neault le 19 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite augmenter le nombre d'unités résidentielles autorisées au projet et ajuster le montant de la garantie d'exécution pour la 2^e phase conformément aux coûts des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées ont été analysées et approuvées par les services concernés de la Ville de Shawinigan;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre la Ville de Shawinigan et la Fiducie Sébastien Neault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 252-15-06-26

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES
HANDICAPÉES - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA
MAURICIE (URLSM)**

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire a déposé une demande d'aide financière à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées du ministère de l'Éducation pour la réalisation du programme d'accompagnement camp de jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie est disposée à accorder une aide financière au montant maximal de 31 242 \$ à la Ville conformément à ce programme;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'aide financière 2026-2027 à intervenir avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URSLM) conformément au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées du ministère de l'Éducation, pour la réalisation du programme d'accompagnement camp de jour et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 253-15-06-26

ENGAGEMENT - ACQUISITION DES FUTURS RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DES ACCESSOIRES CONNEXES AUX RÉSEAUX - PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE PLEAU

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour la mise en place du projet de développement domiciliaire sur le lot 6 706 526 du cadastre du Québec, comprenant des immeubles à usage unifamilial, situé dans le secteur Sainte-Flore;

CONSIDÉRANT QUE 9301-8273 Québec inc., en tant que promoteur du projet, doit procéder à l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à l'aménagement des infrastructures routières et des équipements connexes nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Ville de Shawinigan doit s'engager à acquérir ces réseaux et infrastructures une fois les travaux complétés et conformes aux plans et devis approuvés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE 9301-8273 Québec inc. va céder sans frais à la Ville la pleine propriété des réseaux routier, d'aqueduc et d'égout, du système de gestion des eaux pluviales et de tout équipement ou composante afférent situés sur et sous une partie du lot 6 706 526 du cadastre du Québec, lesquels devront être cédés à la Ville libre de toutes taxes municipales ou scolaires, avec garantie contre tout trouble ou éviction, et quitte de toutes charges, hypothèques et privilèges qui pourraient ou auraient pu les grever;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif s'engage à acquérir les futurs réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les infrastructures routières et les équipements connexes du projet domiciliaire situés sur et sous une partie du lot 6 706 526 du cadastre du Québec, une fois les travaux complétés et conformes aux plans et devis approuvés par la Ville, conformément aux modalités établies dans l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre 9301-8273 Québec inc. et la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9301-8273 Québec inc. concernant le développement domiciliaire situé sur une partie du lot 6 706 526 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 254-15-06-26

MANDAT AU BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - REQUÊTE 2021-00987

CONSIDÉRANT QUE Marco Bianki, représentant de Gestion Marco Bianki inc. souhaite poursuivre le développement résidentiel Boisé St-Mathieu;

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire effectuée par les services concernés de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif mandate le Bureau de grands projets et planification à poursuivre l'analyse de la requête 2021-00987, étant le projet déposé par Marco Bianki, représentant de Gestion Marco Bianki inc. pour le développement résidentiel Boisé St-Mathieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 255-15-06-26

MANDAT AU BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - REQUÊTE 2025-03747

CONSIDÉRANT QUE Marc-André Houle et Marc-André Pellerin, représentants de Évolution HPMA inc. ont déposé à la Ville de Shawinigan un projet de développement résidentiel dans le quartier Domaine du Havre;

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire effectuée par les services concernés de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif mandate le Bureau de grands projets et planification à poursuivre l'analyse de la requête 2025-03747, étant le projet déposé par Marc-André Houle et Marc-André Pellerin pour le développement résidentiel situé dans le quartier Domaine du Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 256-15-06-26

MANDAT AU BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - REQUÊTE 2026-01755

CONSIDÉRANT QUE Zachary Dolbec et ses partenaires ont déposé à la Ville de Shawinigan une demande pour un projet de développement résidentiel sur une portion du parc Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire effectuée par les services concernés de la Ville et qu'ils se sont prononcés défavorablement au projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif refuse que le Bureau de grands projets et planification poursuive l'analyse de la requête 2026-01755, étant le projet déposé par Zachary Dolbec et ses partenaires pour un développement résidentiel sur une portion du parc Georges-Vanier, notamment pour les raisons suivantes :

- projet non conforme au zonage actuellement en vigueur;
- présence d'arbres matures agissant comme îlot de fraîcheur et barrière acoustique;
- aucun autre parc n'est accessible dans un rayon d'environ 1 km;
- risques importants liés à l'acceptabilité sociale du projet;
- capacité du réseau sanitaire jugée incertaine et travaux correctifs au poste de pompage probablement nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 257-15-06-26

MANDAT AU BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - REQUÊTE 2026-02002

CONSIDÉRANT QU'Yvan Gélinas a déposé à la Ville de Shawinigan un projet de développement résidentiel de type écoquartier accessible par le chemin de Sainte-Flore;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire effectuée par les services concernés de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif mandate le Bureau de grands projets et planification à poursuivre l'analyse de la requête 2026-02002, étant le projet déposé par Yvan Gélinas pour le développement résidentiel de type écoquartier accessible par le chemin de Sainte-Flore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 258-15-06-26

DONATION - BANDES DE PATINOIRE - CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN-DES-PILES

CONSIDÉRANT QUE les bandes et baies vitrées actuelles du Centre Gervais Auto doivent être remplacées, en raison des nouvelles exigences imposées par la Ligue de Hockey Junior Maritimes Québec (LHJMQ) auxquelles doivent se conformer les arénas accueillant des activités de cette ligue;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé le Service des travaux publics à procéder à la disposition des bandes et baies vitrées du Centre Gervais Auto par un processus d'appel d'offres, et ce, par l'entremise du service offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales par la résolution E 44-02-02-26;

CONSIDÉRANT QUE ce processus n'a pas permis de trouver un acquéreur;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles à récupérer les bandes de patinoire qui ne sont plus utiles pour la Ville;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide de la Ville en matière de loisirs en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la donation des bandes de patinoire situées au Centre Gervais Auto au Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles, sans aucune garantie, et ce, conditionnellement à la signature par le Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles d'un dégageant de responsabilité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles assume l'ensemble des frais et responsabilités liés au chargement, au transport, à l'installation, à l'entretien et à l'utilisation future des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 259-15-06-26

ABROGATION - RÉOLUTION E 300-09-09-24

CONSIDÉRANT QUE le 9 septembre 2024, le comité exécutif a autorisé la signature d'un acte de servitude sur le lot 5 845 240 du cadastre du Québec en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, et ce, par la résolution E 300-09-09-24;

CONSIDÉRANT QUE le 1er mars 2026, la Ville de Shawinigan a été informée par Hydro-Québec que le dossier avait été abandonné le 28 avril 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif abroge la résolution E 300-09-09-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 260-15-06-26

MODIFICATION - RÉOLUTION E 68-16-02-26

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif s'est engagé à acquérir les futurs réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les infrastructures routières et les équipements connexes du projet Le Campagnard – phase 5b situés sur une partie des lots 6 548 228, 2 749 739 et 2 749 838 du cadastre du Québec, par la résolution E 68-16-02-26;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite ajouter le lot 5 558 687 du cadastre du Québec à sa phase 5b;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 68-16-02-26 pour ajouter le lot « 5 558 687 » au quatrième alinéa du préambule et au premier alinéa du dispositif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 261-15-06-26

MODIFICATION - RÉOLUTION E142-30-03-26

CONSIDÉRANT la résolution E 142-30-03-26 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 30 mars 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 142-30-03-26 de la manière suivante:

- par le remplacement du dixième tiret du premier alinéa du dispositif par le suivant:

«

- nomme « *rue de Montfort* » la rue projetée sur une partie du lot 3 177 021 du cadastre du Québec accessible par le rang Saint-Mathieu et d'une longueur d'environ 600 mètres; »

- par le remplacement au quatorzième tiret du premier alinéa du dispositif de « *la terrasse située* » par « *le belvédère situé* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNOMINATIONS

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ainsi que le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de toponymie et de la reconnaissance citoyenne;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif:

- nomme « **rue André-Boissonneault**, » la rue projetée sur une partie du lot 3 177 021 du cadastre du Québec, accessible par une rue menant au rang Saint-Mathieu et d'une longueur d'environ 300 mètres;

- nomme « **rue des Pontons**, » la rue projetée sur une partie des lots 3 924 223, 3 924 224 et 3 924 226 du cadastre du Québec, accessible par la rue des Voiliers et la rue des Catamarans (rue projetée);

- nomme « **rue Rose-Alma-Gaudreau** » la rue projetée sur une partie du lot 6 491 183 du cadastre du Québec, accessible par la rue Lefebvre, d'une configuration droite vers l'est;

- nomme « **rue Margaret-LaBillois** » la rue projetée sur une partie du lot 6 491 183 du cadastre du Québec, accessible par la rue Lefebvre, d'une configuration légèrement inclinée vers le nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

- nomme « **rue du Minéral** » la rue projetée sur une partie du lot 6 433 924 du cadastre du Québec, directement accessible par le chemin des Dubois;
- nomme « **rue des Godets** » la rue projetée sur une partie du lot 6 433 924 du cadastre du Québec, directement accessible par le chemin des Daniel;
- nomme « **rue des Wagonnets** » la rue projetée sur une partie du lot 6 433 924 du cadastre du Québec, accessible par des rues projetées accessibles par le chemin des Daniel et le chemin des Dubois, d'une configuration en croissant;
- nomme « **impasse du Fer-des-Marais** » la rue projetée sur une partie du lot 6 433 924 du cadastre du Québec, directement accessible par le chemin des Dubois;
- nomme « **impasse de l'Amerrissage** » la rue projetée sur une partie du lot 3 399 510 du cadastre du Québec, directement accessible par la route de Lac-à-la-Tortue;
- nomme « **rue des Flotteurs** » la rue projetée sur une partie du lot 3 399 510 du cadastre du Québec, directement accessible par la rue Madge;
- nomme « **rue Bureau** » la rue projetée sur une partie du lot 6 698 682 du cadastre du Québec, directement accessible par l'avenue de Saint-Georges;
- nomme « **rue Denis-Gravel** » la rue projetée sur une partie du lot 6 698 681 du cadastre du Québec, parallèle à l'avenue de Saint-Georges;
- nomme « **rue Robert-Johansen** » la rue projetée sur une partie des lots 3 716 880 et 5 829 844 du cadastre du Québec, accessible par la rue Élie-Grenier;
- nomme « **rue Estelle-Corriveau** » la rue projetée sur une partie du lot 3 716 880 du cadastre du Québec, accessible par l'avenue Beaupré;
- nomme « **rue du Tertre** » la rue projetée sur une partie du lot 3 035 564 du cadastre du Québec, accessible par le prolongement du chemin de la Rive-du-Golf, menant vers l'est;
- nomme « **Rue Mulligan** » la rue projetée sur une partie du lot 6 634 385 du cadastre du Québec, accessible par le prolongement du chemin de la Rive-du-Golf, menant vers l'ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 263-15-06-26

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - L'ACCORDERIE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission administrative et du capital humain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à L'Accorderie de Shawinigan, au montant de 4 100 \$ pour soutenir le projet « Les Incroyables comestibles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 264-15-06-26

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION DU PARC DE LA RIVIÈRE GRAND-MÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission administrative du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

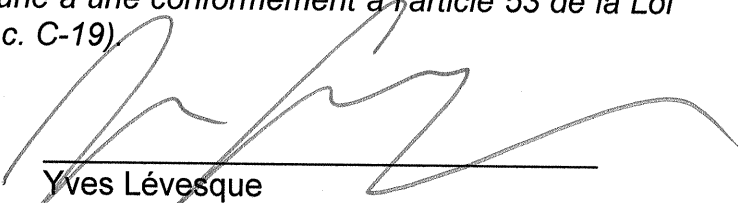
Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à la Corporation du parc de la rivière Grand-Mère, au montant de 2 754,83 \$ pour couvrir les dépenses encourues pour la réparation de l'équipement, l'achat de pièces et les frais de déplacement associés au bris mécanique survenu à la saison hivernale 2025-2026 pour l'entretien et l'exploitation des sentiers et des glissades du parc.

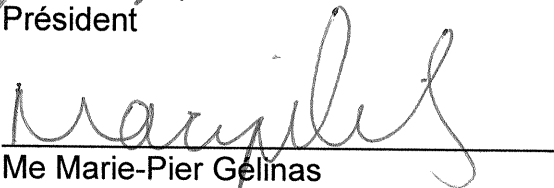
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 h 14.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Yves Lévesque
Président


Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe